

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à la publication des décisions de rétrocession.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RR 19 25 0092 01

Commune de Chamberet - Surface : 18 a 00 ca

- Les Pradels - AM0003

Superficie totale : 18 a 00 ca

Attribuée à :

Mme Marie-Elahé SEGURA

Qualité :

Mme Marie-Aurianne IMBERT

Qualité :

Pour un prix de vente de **219,00 €**, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER.

Motif de l'attribution :

Acquisition d'une parcelle contigüe pour agrandir leur propriété.

A Chamberet, le

17 AOUT 2026

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)



le Maire
Bernard Boute

